

Mesures de vigilance conseillées en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux
pluviales)

VIGILANCE niveau 1/5

VIGILANCE renforcée niveau 2/5

ÉCONOMIES VOLONTAIRES

Gestes
Éco-
citoyens



Limitier l'arrosage en plein jour



**Limitier le nettoyage des voitures, voiries publiques et
privées, façades**



**Limitier le remplissage des piscines et le fonctionnement
des fontaines à circuit ouvert**



Retrouvez également les mesures prises pour les usages
professionnels sur le site internet des services de l'État de la Somme :
[https://www.somme.gouv.fr/Actualite/Point-sur-les-mesures-
secheresse](https://www.somme.gouv.fr/Actualite/Point-sur-les-mesures-secheresse)